

AGREEMENT ON  
INTERNAL TRADE



ACCORD SUR LE  
COMMERCE INTÉRIEUR

## Communiqué

### **Un groupe spécial entendra le différend commercial entre une personne privé du Québec et l'Ontario Le 9 janvier 2012**

**Winnipeg – 6 janvier 2012** – Un groupe spécial tiendra une audience en vertu de l'*Accord sur le commerce intérieur (ACI)* afin de résoudre un différend entre un particulier du Québec et l'Ontario au sujet de la mobilité des opérateurs de grue. Le plaignant, un opérateur de grue de métier, soutient que le gouvernement de l'Ontario refuse de lui octroyer un permis d'opérateur de grue tour.

En février 2011, un examinateur a donné au particulier la permission d'engager des procédures contre l'Ontario. En septembre 2011, le particulier a demandé la constitution d'un groupe spécial, conformément au paragraphe 1714(1).

Le groupe spécial est formé des personnes suivantes : Denise Ann LeBlanc (présidente), Phyllis Smith et John Chris Thomas. L'audience du groupe spécial aura lieu le 9 janvier à 9 h 30, au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, 655, rue Bay, 14<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario). L'audience est ouverte au public. Le groupe spécial doit publier son rapport dans les 45 jours suivant l'audience.

L'ACI est un accord sur le commerce intergouvernemental signé par les premiers ministres canadiens en juillet 1994. Son but est de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements à l'intérieur du Canada et d'établir un marché intérieur ouvert, efficace et stable. L'accès aux processus de règlement des différends de l'ACI est ouvert aux gouvernements, personnes et entreprises.

**Pour de plus amples renseignements sur l'ACI et ses processus de règlement des différends, veuillez visiter le [www.ait-aci.ca](http://www.ait-aci.ca) ou communiquer avec :** Anna Maria Magnifico, directrice générale, Secrétariat du commerce intérieur.

Téléphone : 204-987-8094 ou courriel : [amagnifico@ait-aci.ca](mailto:amagnifico@ait-aci.ca)

Notes biographiques jointes.

## Membres du groupe spécial – notes biographiques

**Denise Ann LeBlanc** est avocate dans les domaines du recouvrement d'actifs et de l'insolvabilité, des opérations institutionnelles et commerciales, y compris les conventions d'actionnaires, et la planification immobilière et de l'aménagement du territoire. Elle travaille avec des développeurs majeurs dans l'acquisition, la subdivision et le développement de projets résidentiels et commerciaux à plusieurs volets et avec des institutions de prêt dans le placement de garanties relativement à des projets de grande envergure dans le Grand Moncton. Elle a également agi comme arbitre à la Cour des petites créances du Nouveau-Brunswick.

**Phyllis Smith, c.r.**, est associée chez Emery Jamieson LLP et pratique dans divers domaines, y compris l'énergie et la réglementation des services publics, l'arbitrage (principalement, mais non exclusivement l'arbitrage de conventions collectives) et le litige civil. Elle est membre de l'Arbitration and Mediation Society of Alberta et figure sur la liste de médiateurs de l'Alberta Mediation Services. Elle a été présidente de barreau de l'Alberta et de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Elle est actuellement présidente de l'Association d'assurance des juristes canadiens.

**John Christopher (Chris) Thomas, c.r.**, est associé-directeur chez Thomas and Partners, un cabinet de Vancouver, où il est spécialisé en commerce international et en droit commercial avec une emphase sur les négociations portant sur le commerce international, la réglementation du commerce, l'arbitrage investisseur-État, la procédure de loi administrative et le règlement des différends. Il a été professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et professeur adjoint et, subséquentement, professeur auxiliaire à la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a joué le rôle de conseiller principal en politiques auprès du ministère fédéral du Commerce international durant les négociations de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi que les Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay. Il a beaucoup publié sur des questions concernant l'ALENA, le GATT et le droit commercial international.